

INSPIRING IDEAS AND TALENT\*

# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT



**GRENOBLE  
ECOLE DE  
MANAGEMENT**

TECHNOLOGY & INNOVATION

une école



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

**EESC Grenoble Ecole de Management  
(GEM)**

12, rue Pierre-Sémard  
38000 GRENOBLE  
N° SIRET : 817 389 141 00018  
Ci-après désignée : **GEM**

Représentée par son Directeur Général,  
Loïck ROCHE

D'une part

Et

**LA VILLE DE GRENOBLE**

Hôtel de Ville – 11 Boulevard Jean Pain  
38021 Grenoble Cedex 2

Ci-après désigné : **LA VILLE DE GRENOBLE**

Représentée par son Maire,  
Eric PIOLLE

D'autre part

## Préambule

Face aux évolutions dont les villes doivent faire face aujourd'hui et aux bouleversements environnementaux, économiques et sociétaux auxquels la société est confrontée, les territoires doivent plus que jamais faire preuve d'intelligence collective afin de permettre aux citoyens de vivre dans une ville vivable et durable.

La Ville de Grenoble et Grenoble Ecole de Management, qui entretiennent des relations de proximité et de qualité de longue date ont pris la mesure de cette nécessité d'organiser une transition vers des modèles plus inclusifs et durables, d'anticiper une distribution innovante des rôles et des responsabilités et de mettre citoyens et usagers au coeur de la réflexion et l'action collectives.

La Ville de Grenoble a ainsi choisi de s'engager dans différentes actions fondées sur la volonté de co-construire la ville, mobiliser la capacité d'innovation de différents acteurs notamment à travers la démarche Ville de demain, initiée fin 2015 et la Biennale des villes en transition, dont la deuxième édition aura lieu en mars 2019.

Cette démarche a donc pour objectif d'encourager toutes les formes d'innovations en favorisant les collaborations entre les différents acteurs qu'ils soient publics, académiques, économiques, de la société civile.

Cette démarche s'incarne à travers notamment des partenariats susceptibles de favoriser ces collaborations.

**Grenoble Ecole de Management (GEM)** combine forte croissance, agilité et esprit entrepreneurial. Innover fait partie de son ADN et la recherche à GEM défriche les nouveaux horizons à la fois technologiques et managériaux.

Bien implantée dans son écosystème d'entreprises high tech et d'innovations technologiques et sociales, Grenoble Ecole de Management complète l'offre scientifique grenobloise avec une recherche de premier plan qui combine questions économiques, managériales et sociétales.

GEM met en œuvre sa vision directrice d'être une School for business for society. Sa fondation œuvre en faveur d'un management humain et responsable et propose un espace de co-construction pour accélérer la mise en place de solutions innovantes.

GEM dispose d'une expertise reconnue dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'économie du partage et de l'entrepreneuriat, notamment pour anticiper et accompagner les transformations digitales et contribuer positivement au développement de la société.

Dans le cadre de la précédente collaboration entre GEM et la Ville, diverses actions ont été conduites. Ce partenariat a ainsi notamment permis d'échanger sur des sujets tels que l'économie collaborative, favoriser les événements fédérateurs des acteurs de l'économie sociale et solidaire tel que Sharin' Grenoble ou la mobilisation de la collectivité dans des actions pédagogiques de GEM, telle l'Innoweek.

L'idée de disposer d'un cadre académique visant à produire des connaissances et d'un soutien financier pour approfondir ces thématiques a germé au cours de la précédente collaboration et se concrétise aujourd'hui à travers une chaire multipartenaire de recherche et d'enseignement, portée par Grenoble Ecole de Management.

Cette chaire de recherche et d'enseignement «Territoires en transition : vers de nouveaux services aux citoyens » a pour ambition de produire des connaissances, accompagner des expérimentations pour co-construire la dynamique de transition des territoires, offrir des services innovants aux citoyens et permettre la transformation des filières économiques

La présente convention définit le cadre du partenariat formalisé entre les Parties autour de la Chaire Territoire en transition », ci-après désignée « Chaire TET » ou le « Projet ».

## 1. Objet de la convention cadre de partenariat

L'objet de la présente convention est de définir les conditions dans lesquelles **LA VILLE DE GRENOBLE** devient partenaire de la Chaire « Territoire en Transition » de GEM

La Chaire TET a pour vocation d'être une plateforme neutre d'excellence académique permettant aux partenaires une interaction forte avec les équipes de recherches de GEM et offrant un espace de co-construction pour accélérer la détection des problèmes et expérimenter des solutions novatrices avec les acteurs des territoires concernés.

La Chaire TET est une chaire multipartenaires soutenue à la fois par des mécènes entreprises par voie de dons et/ou de mécénat de compétences et par des acteurs publics par voie de subventions.

En signant la présente convention cadre, **LA VILLE DE GRENOBLE** formalise sa volonté de soutenir le Projet et de devenir partenaire de la Chaire TET en acceptant de le subventionner.

## 2. Durée du partenariat

Le présent partenariat prendra ses effets à compter de la date de sa signature par les Parties jusqu'au 17 octobre 2021.

Il pourra être renouvelé à son échéance pour une durée qui sera fixée par avenant.

## 3. Fonctionnement de la Chaire TET

### 3.1 OBJECTIFS DE LA CHAIRE TET :

La Chaire TET contribue à servir l'intérêt général par les résultats attendus de ses travaux de recherche se concrétisant par des conférences, ateliers, livres blancs, articles, témoignages dans une perspective de dissémination au grand public.

Le Projet a pour objectif de créer un espace collaboratif pour :

- co-construire la dynamique de transition des territoires,
- offrir des services innovants aux citoyens et permettre la transformation des filières économiques
- penser les nouveaux usages des territoires, les modèles d'organisation et économiques qui permettront la transition.

### 3.2 AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA CHAIRE TET IDENTIFIES

Le Projet portera sur les quatre volets suivants lesquels pourront être ajustés par le Comité stratégique et scientifique :

#### 1) Les nouveaux usages :

Les activités de recherche académique de la Chaire TET sur ce volet comprendront la création d'un panel de citoyens pour tester de manière expérientielle les déterminants des comportements qui sont

au cœur de la problématique de la transition des territoires (exemple : Adoption de solutions de bâtiments intelligents ou d'e-mobilité, consommation énergétique).

Les équipes de recherche Comportement du consommateur et Energie de GEM réuniront un panel de citoyens pour réaliser ces expériences sur le modèle de Mannheim ou Heidelberg en Allemagne. Pour les territoires, ce panel apportera la possibilité de tester de nouvelles idées de nouveaux services qui s'appuient sur de nouveaux comportements.

En plus des coûts inhérents de la recherche (frais de personnels, de déplacements et matériel), le budget alloué par la Chaire afin de réaliser ce volet de recherche comportera une contribution sous de forme de chèque-cadeau pour dédommager/ remercier les participants du panel.

## 2) Les nouvelles organisations et les nouveaux modèles d'affaires :

Dans ce volet l'équipe de recherches sur les Formes alternatives de marché et d'organisation de GEM (AFMO) mènera un projet sur l'identification des modèles d'affaires et d'organisation innovants qui permettront de fournir de nouveaux services aux citoyens.

L'équipe Business models et stratégie de GEM mènera un projet de recherches intitulé : « Expérimenter pour définir des business model innovants ». Compte tenu de son rôle clé dans la définition des business model innovants, mais aussi des risques et des coûts engendrés, ce projet propose d'approfondir la connaissance des processus d'expérimentation des modèles d'affaires innovants.

L'objectif de ce travail de recherche est d'identifier les différentes formes et protocoles d'expérimentation mobilisés et de mieux comprendre leurs rôles dans la définition des business model innovants, avec l'ambition d'identifier les voies sans issue et de proposer des voies alternatives. Coexistent un objectif scientifique qui se traduit par une contribution en sciences de gestion et un objectif directement opérationnel qui se traduit par des propositions d'amélioration.

La méthodologie s'appuiera sur une analyse qualitative des expérimentations menées dans le cadre d'innovations portées par des acteurs privés et publics et une comparaison avec d'autres entreprises dans des situations similaires. La méthodologie qualitative permettra tout d'abord d'explorer les démarches expérimentales mises en place et de les qualifier au niveau de leurs formes et de leurs protocoles. Elle permettra ensuite d'évaluer leurs rôles dans le processus de formulation, développement du portefeuille de business models et dans le processus de convergence avec les partenaires et les parties prenantes liées à cette innovation.

## 3) Gamification :

Grenoble Ecole de Management a développé une expertise plusieurs fois récompensée en France et à l'international dans le développement de jeux sérieux (serious games) pour accompagner les démarches d'innovation partenariale. Le GEM Playground est un espace entièrement dédié à la création, le test, l'animation et la formation aux jeux sérieux.

La participation du Playground à la chaire Territoire en Transition pourra prendre la forme de diverses contributions, selon le budget disponible qui pourra être alloué, parmi lesquelles :

- Des événements dédiés : Innodays, Innoweek
- Création d'un Serious Game dédié à la thématique de la Chaire afin d'ouvrir le défi d'innovation.
- Formation de game masters pour faciliter le Serious Game
- Organisation d'un à 2 événements type Hackathon pour ouvrir le processus d'innovation
- Analyse des résultats et détection de produits, services et processus innovants.
- Présentation des résultats sous un format ludique (Bright Ideas, Escape Room, Calendrier de l'avant de l'innovation etc.)

## 4) Expérimentation :

Grenoble Ecole de Management se positionne comme une institution pionnière dans le domaine du Management de la Technologie et de l'Innovation. Au 21ème siècle, à l'ère d'un monde technologiquement connecté et intelligent, un nouveau champ d'expertise s'avère incontournable : le management par expérimentation. En situation de forte turbulence, les managers façonnent le futur de

leurs organisations et décident par des démarches d'expérimentation. Toutefois, les transformations impactant l'ensemble des business models des entreprises rendent l'expérimentation difficile et complexe – rebutant la plupart des champions d'innovation et bloquant ainsi les processus de transformation. Pour pallier ce problème, GEM a développé une plateforme d'expérimentation PLEXUS, permettant de mettre au point des situations authentiques immersives, dans une logique de « real-world labs ». Ces lieux tels que notre magasin connecté sont le fruit de projections dans le futur et permettent la mise en scène physique de situations imaginées, impliquant des parties prenantes diverses, dont nos étudiants par exemple. Ces scènes permettent de générer des données, des images et des vidéos utiles à la sensibilisation d'un grand nombre de publics, mais utiles aussi à l'engagement et à la ré-imaginer de ce que pourrait être demain, en termes d'offres, de métiers, d'organisation – de business models. Cette logique de plateforme, associée à des parcours expérientiels co-designés, permet à nos partenaires d'imaginer et de tester à petite échelle de nouvelles façons de voir et de faire leurs métiers, de développer et de valider de nouvelles pratiques dont l'expérimentation, de concevoir de nouveaux modules de formation expérientielle comme vecteur de déploiement de leur transformation. Enfin, cet environnement est un pont facilitant l'accès vers nos partenaires technologiques, comme le CEA, l'INRIA, Grenoble INP mais aussi les designers, l'école d'architecture, etc.

### 3.3 MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La Chaire TET est organisée selon les modalités de gouvernance telles que décrites en annexe de la présente convention cadre de partenariat.

## 4. DESCRIPTIF DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES

### 4.1 ENGAGEMENT DE GEM

GEM en tant que porteur du Projet et titulaire de la Chaire TET, est garante de la mise en place de la gouvernance de celle-ci et de son fonctionnement auquel est associé en qualité de partenaire **LA VILLE DE GRENOBLE**.

GEM est responsable de la mise en œuvre les projets de recherche académique définis avec le Comité stratégique et scientifique de la Chaire TET en collaboration avec les partenaires.

GEM fournit chaque année un reporting sur l'utilisation des fonds de la Chaire TET au Comité Scientifique et stratégique qui valide le budget réalisé.

GEM s'engage à ce que **LA VILLE DE GRENOBLE** apparaisse comme partenaire de la Chaire TET sur toutes les communications internes comme externes, publications (à l'exclusion de celles à objet purement scientifique) et lors de tous les événements organisés sous l'égide de la Chaire TET. A ce titre GEM s'engage à respecter la charte graphique de **LA VILLE DE GRENOBLE** qui lui aura été préalablement fournie.

GEM s'engage par ailleurs à mettre à contribution son service communication pour assurer autant que possible une couverture presse des événements initiés par le CHAIRE TET et la diffusion des résultats au grand public.

### 4.2 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GRENOBLE

LA VILLE DE GRENOBLE est acteur de la gouvernance de la Chaire TET notamment par la participation au Comité stratégique et scientifique du Directeur Général des Services ou son représentant.

LA VILLE DE GRENOBLE s'engage à verser une subvention de 15 000 euros par an pendant la durée de la présente convention soit pour trois années. Cette subvention sera versée annuellement sur la base des appels de fonds qui lui seront adressés par GEM et selon les procédures de versement de subventions de la VILLE DE GRENOBLE.

LA VILLE DE GRENOBLE s'engage à mobiliser son expertise pour contribuer à la réussite du Projet et permettre d'impliquer l'écosystème local dans l'élaboration, le design et l'expérimentation de services locaux innovants qui accompagneront la transition vers un territoire prospère, inclusif et durable.

**LA VILLE DE GRENOBLE** s'engage à soumettre tout projet de communication mentionnant la CHAIRE TET préalablement à GEM pour validation de sa part.

Chaque Partie s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, à la réputation, à l'image ou aux noms et marques de l'autre Partie et se porte fort du respect de ses obligations par ses salariés ou agents.

## 5. Confidentialité

Les Parties reconnaissent que le contenu de la présente convention cadre de partenariat est confidentiel.

Elles pourront décider d'un conjoint accord de lever cette confidentialité pour permettre une meilleure visibilité du fonctionnement de la Chaire TET aux autres partenaires.

## 6. Modifications

Aucune modification des termes de la convention cadre ne pourra engendrer d'obligation à l'égard des parties si elle ne fait pas l'objet d'un accord exprès entre les parties au moyen d'un avenant signé par les parties. De même, les parties doivent s'informer mutuellement dans les plus brefs délais de toute modification les concernant et pouvant avoir une incidence sur la présente convention cadre.

## 7. Litiges

Les partenaires s'engagent, au préalable à tout litige, à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses annexes ou de ses avenants.

A défaut, les éventuels litiges seront soumis au droit français et aux tribunaux dont dépend Grenoble Ecole de Management.

## 8. Totalité de la Convention

La présente convention est formée des articles 1 à 8 et des annexes.

Fait à Grenoble, le

En 2 exemplaires originaux.

Pour **Grenoble Ecole de Management**

Pour **LA VILLE DE GRENOBLE**

**Le Directeur Général**  
Loïck ROCHE,

**Le Maire de Grenoble**  
Eric PIOLLE

DRAFT



## **ANNEXE 1 : GOUVERNANCE DE LA CHAIRE TET**

La gouvernance de la Chaire TET s'appuie sur deux Comités et un Titulaire.

### **1. Le rôle du Titulaire de la Chaire TET**

Le Titulaire est nommé par le directeur de la recherche de GEM. Il représente la Chaire TET et en est l'animateur scientifique.

Il conduit et met en œuvre les activités de recherche et d'enseignement de la Chaire TET.

Son rôle est de proposer des sujets de recherche, de mobiliser et coordonner les chercheurs qui contribuent à la Chaire TET.

Le Titulaire est également garant de la traduction des avancées scientifiques sur le plan des implications managériales et sociétales (volet de diffusion auprès des entreprises et de la société).

Il est responsable des relations avec les partenaires.

### **2. Le Comité stratégique et scientifique**

Il se réunit 2 fois par an. Il est présidé par le Titulaire.

#### **a) Rôle du Comité stratégique et scientifique**

Sur les dimensions stratégiques :

- Oriente et valide la stratégie de la Chaire TET
- Valide le budget de la Chaire TET proposé par le Comité de pilotage
- Suit et évalue la qualité du travail réalisé
- Gère les relations avec les partenaires et potentiels donateurs. A ce titre les membres des collèges entreprises et pouvoirs publics disposent d'un droit de veto à l'entrée de tout nouveau partenaire.

Sur les dimensions scientifiques :

- Présente les sujets (état de l'art) et les résultats de recherche
- Garantit la pertinence de la formulation des questions traitées, la scientificité et la qualité des résultats (réalisation dans un contexte éthique)
- Garantit que la stratégie scientifique de la Chaire TET est en lien avec la mission et la stratégie scientifique de GEM

Le Titulaire propose l'ordre du jour du Comité stratégique et scientifique au moins 15 jours avant la réunion du Comité.

Les décisions inscrites à l'ordre du jour sont votées par le Comité à la majorité des voix.

Dans le cas de l'égalité des voix, celle du Titulaire est prépondérante pour arbitrage.

Les membres des collèges entreprises et pouvoirs publics disposent chacun d'une voix (une voix est attribuée par tranche de don ou de subvention de 1 à 49 k€).

## **b) Composition**

Membres permanents :

- un représentant de chaque partenaire membre des collèges entreprises et pouvoirs publics, qui pourra se faire représenter en cas d'indisponibilité
- le Titulaire de la Chaire TET
- un représentant de la fondation GEM (la déléguée générale ou la chargée de développement des Chaires)

Membres invités (facultatif) :

- un représentant de chaque partenaire membre du collège consultatif
- le directeur de la recherche de GEM ou son représentant
- les porteurs de projet de recherche (chercheurs et postdoc de GEM)
- des personnalités de GEM invitées ad hoc pour la transversalité des travaux (par exemple Titulaires des autres Chaires)

## **3. Le Comité de pilotage opérationnel**

Il se réunit autant que nécessaire. Il est présidé par le Titulaire de la Chaire TET.

### **a) Rôle du Comité de pilotage**

Il assure le pilotage opérationnel et l'animation de la Chaire TET.

- Coordonne et met en œuvre les actions décidées par le Comité stratégique & scientifique
- Construit le budget et gère les dépenses (estimation des budgets, affectation, révision)
- Communique et valorise les résultats des travaux de recherche de la Chaire TET
- Suit l'évolution des actions de la Chaire TET

### **b) Composition**

Membres permanents :

- le Titulaire de la Chaire TET
- l'équipe de la Chaire TET (assistants, doctorants ou post doc)

Membres invités (facultatif) :

- les représentants opérationnels des partenaires (s'ils le souhaitent)
- selon les sujets, représentant du service communication GEM, un représentant de l'administration de la recherche GEM (budgets).